



N° de résolution
ou annotation

2022-12-01

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 6 décembre 2022 à 19h30, sous la présidence de Guy Lavoie, Maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Yanick Desmarais, Sylvie Jean, Manon Reed, Samuel St-Pierre ainsi que Jessy Grenier, Directrice générale et greffière-trésorière.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

2. Adoption des procès-verbaux du 1^{er} novembre 2022
3. Correspondance

4. LÉGISLATION

5. ADMINISTRATION

5.1 Lecture et approbation des comptes

**** PÉRIODE DE QUESTIONS****

- 5.2 Dépôt du rapport financier 2022 Chalet Fafard et Frères
- 5.3 Dépôt du rapport financier bibliothèque
- 5.4 Budget de fonctionnement de la bibliothèque 2023
- 5.5 Nomination responsables 2023
- 5.6 Fermeture du bureau - Période des fêtes
- 5.7 Salaires, allocations et avantages 2023
- 5.8 Calendrier des séances ordinaires du conseil 2023
- 5.9 Séance extraordinaire – Adoption budget 2023
- 5.10 Séance extraordinaire – Adoption plan triennal 2023-2024-2025
- 5.11 Mandat – Firme d'avocat Bernier et Fournier -2023
- 5.12 Adhésion 2023 – Organisme Bassin Versant de la Yamaska (OBV)
- 5.13 Adhésion 2023-2024 – Québec Municipal
- 5.14 MRC de Drummond – démarche pour mise en place d'une offre de transport collectif et transport adapté
- 5.15 Appui à la ville de Victoriaville aux jeux du Québec 2026
- 5.16 Achat Chromebook- Conseil sans papier
- 5.17 Demande au MAMH pour la conclusion d'une entente avec un organisme fédéral
- 5.18 Adhésion 2023 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Nomination nouveau directeur sécurité incendie (DSI)
- 6.2 Formation premiers secours – Pompiers volontaires
- 6.3 Autorisation, reconnaissance de véhicule d'urgence
- 6.4 Rapport annuel d'activités incendie année 10 (2022) / Approbation



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

7.1 Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes

7.2 Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

9.1 Demande de M. Simon Traversy à la CPTAQ pour l'aliénation d'une lisière de terrain de Ferme Guyrojoy (2008) Inc

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES – SERVICES COMMUNAUTAIRES

10.1 Autorisation achat jeu à ressort - Parc Lalime

10.2 Don au Comité d'Entraide – la Guignolée 2023

10.3 Aide financière comité des Loisirs –Noël des enfants 2023

10.4 Aide financière au Fest-Hiver 2023

10.5 Dons divers

11. VARIA

11.1 Dépôt d'un résumé des dossiers

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2022-12-02

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1 NOVEMBRE 2022

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire tenues le 1er novembre 2022.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance est déposée.

4. LÉGISLATION

5. ADMINISTRATION

2022-12-03

5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

AFFAIRES VISA DESJARDINS	2 974.99 \$
AGISKA COOPERATIVE	307.20 \$
AREO-FEU LTEE	264.38 \$
ASSOC.REG.LOISIRS HAND.CQ	100.00 \$
AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC	1 811.55 \$
BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS	795.63 \$
CARRIERES PCM INC.	2 549.90 \$
CENTRE SERV. SCOLAIRES DES CHÊNES	765.39 \$
COMMUNICATION PLUS	366.77 \$
COMMUNICATIONS RCL	793.98 \$
CONCEPTIONS JIPWORK INC	108.08 \$
COOPTEL	206.50 \$



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

DANIELLE HAMEL	150.00 \$
DESJARDINS ASS. COLLECTIVES	1 467.35 \$
DLM INC	1 219.70 \$
DRAFAF ELECTRIQUE	3 161.81 \$
DURAY HAUTE PRESSION INC.	417.44 \$
ÉNERGIES SONIC INC	502.33 \$
ENVIRO 5	523.77 \$
ERIC LEFRANCOIS	1 100.00 \$
EUROFINS ENVIRONEX	642.71 \$
F.Q.M.	5 754.31 \$
FONDATION RENE-VERRIER	150.00 \$
FONDATION SAINTE-CROIX/HÉRIOT	150.00 \$
GROUPE PALLADIUM INC	8 036.75 \$
HYDRO QUEBEC	2 150.63 \$
INFO PAGE	81.86 \$
JEAN-CHRISTOPHE LABRECQUE	1 500.00 \$
JESSY GRENIER	45.00 \$
KEVEN PAQUETTE	15 735.83 \$
LES CONFECTIONS LOLA	1 034.78 \$
LES ENTREPRISES F PARENT INC	31 586.19 \$
LES ENTREPRISES PATRICK	2 012.06 \$
LES ENTREPRISES PIERREVILLE	1 247.54 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	16 180.47 \$
MACHINERIE C. & H. INC.	544.41 \$
MARCHÉ ST-BONAVENTURE INC.	52.94 \$
MARTINE TESSIER	245.35 \$
MEGABURO	86.91 \$
MICROTEC INFORMATIQUE	234.78 \$
MIKAEL BOUCHARD	122.67 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	8 800.34 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-MAJORIQUE	37.23 \$
PAVAGE DRUMMOND INC.	14 292.39 \$
PETITE CAISSE	156.35 \$
PGA EXPERTS INC	1 629.78 \$
PROULX ET ASSOCIES INC	97.22 \$
R.G.M.R. du BAS ST-FRANCOIS	4 704.73 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 013.52 \$
ROBERT CHIASSON	335.00 \$
RREMQ	1 110.02 \$
SANIXEL INC	264.95 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	222.23 \$
SERVICES D'ENTRETIEN	503.59 \$
SINTRA INC	272.39 \$
SOLUTIONS ZEN MÉDIA	602.09 \$
SOMUM SOLUTION INC	1 316.93 \$
SYLVIE BEAUREGARD	103.09 \$
TRANSPORT B. PAUL-HUS INC.	2 408.96 \$
VETEMENTS SPAX	166.14 \$
SALAIRE DE NOVEMBRE	24 997.99 \$

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

AUCUNE QUESTION

5.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2012 CHALET FAFARD ET FRÈRES

Dépôt du rapport financier 2022 Chalet Fafard et Frères.

5.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER BIBLIOTHÈQUE

Dépôt du rapport financier 2022 de la bibliothèque municipale Desjardins.

2022-12-04 5.4 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE 2023

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser le versement du montant de 6 610 \$ prévu au budget 2023 pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale Desjardins pour l'année.

ADOPTÉE

2022-12-05

5.5 NOMINATION RESPONSABLES 2023

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- que les responsables des divers postes, départements et dossiers municipaux pour l'année 2023 soient les suivants:

PRO-MAIRE :	Sylvie Jean
ASSAINISSEMENT DES EAUX :	Guy Lavoie
BIBLIOTHÈQUE :	Manon Reed, rep. Réseau Biblio Johanne Lachapelle, coordonnatrice
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) :	Guy Lavoie, Sylvie Jean
COMMUNICATIONS :	Guy Lavoie et Sylvie Jean
DÉCHETS :	Sylvie Jean
DÉVELOPPEMENT LOCAL : (C.O.L.O.C.)	Yanick Desmarais, Samuel St-Pierre
ENVIRONNEMENT/EMBELLIS.	Sylvie Jean
FORÊT DRUMMOND :	Sylvie Jean Guy Lavoie
INCENDIE :	Gilles Forcier
LOISIRS :	Gilles Forcier Yanick Desmarais Manon Reed
MOUCHES NOIRES :	Guy Lavoie
SÉCURITÉ CIVILE : / répondant S.I.U.C.Q.	Guy Lavoie, coordonnateur Stephan Lavoie Gilles Forcier
TRANSPORTS VOIRIE GÉNÉRALE :	Raymond Paulhus



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

	Samuel St-Pierre
ENTRETIEN HIVER :	Guy Lavoie Samuel St-Pierre
TRANSPORT ADAPTÉ :	Raymond Paulhus
FAMILLE ET AINÉS / : R.Q.F. (Responsable des questions familiales et des aînés) MADA	Sylvie Jean
SCOLAIRE :	Yanick Desmarais Samuel St-Pierre
RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES (art.3.1, règl. 220/2007)	
Sections incendie:	Directeur SSI, Stephan Lavoie
Tous les postes, supervision :	Directrice générale, Jessy Grenier

ADOPTÉE

2022-12-06

5.6 FERMETURE DU BUREAU - PÉRIODE DES FÊTES

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 22 décembre 2022 au 9 janvier 2023 inclusivement.

ADOPTÉE

2022-12-07

5.7 SALAIRES, ALLOCATIONS ET AVANTAGES 2023

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- que les rémunérations et allocations des Membres du Conseil ainsi que toutes les rémunérations prévues de tous les employés seront indexées de 6,9 % à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette indexation correspond au taux le plus récent disponible de l'indice des prix à la consommation du Canada, soit celui du mois d'octobre.

ADOPTÉE

2022-12-08

5.8 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2023

Considérant que l'article 148 du Code municipale du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- que la tenue des séances du Conseil municipal en 2023 soit établie selon le calendrier suivant :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

- ✓ Mardi 10 janvier 2023
- ✓ Mardi 7 février 2023
- ✓ Mardi 7 mars 2023
- ✓ Mardi 4 avril 2023
- ✓ Mardi 2 mai 2023
- ✓ Mardi 6 juin 2023
- ✓ Mardi 4 juillet 2023
- ✓ Mardi 15 août 2023
- ✓ Mardi 5 septembre 2023
- ✓ Mardi 3 octobre 2023
- ✓ Mardi 7 novembre 2023
- ✓ Mardi 5 décembre 2023

- que les séances pour 2023 se déroulent à **19h30** à la salle municipale;
- que toute modification à ce calendrier fasse l'objet d'un avis public;
- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2022-12-09

5.9 SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION BUDGET 2023

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- de tenir la séance extraordinaire portant exclusivement sur l'adoption du budget 2023;
- le jeudi le 22 décembre 2022 à 17h30, à la salle municipale.

ADOPTÉE

2022-12-10

5.10 SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION PLAN TRIENNAL 2023-2024-2025

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- de tenir la séance extraordinaire portant exclusivement sur l'adoption du plan triennal 2023-2024-2025
- le jeudi le 22 décembre 2022 à 17h40, à la salle municipale.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2022-12-11

5.11 CONTRAT DE SERVICE 2023 – AVOCAT

Considérant l'offre de service de deux cabinets d'avocats reçues pour l'année 2023;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- d'adhérer au service forfaitaire de 1 250 \$, afin de bénéficier de l'expertise et des conseils juridiques de tout membre de leur équipe à un taux horaire réduit, jusqu'à concurrence de dix (10) heures par année. Au besoin un taux horaire de 195 \$, pour tout avocat du cabinet est offert;
- de retenir les services de Bernier et Fournier, Avocats selon les termes de l'offre de service du 2 novembre 2022.

ADOPTÉE

2022-12-12

5.12 ADHÉSION 2023 – ORGANISME BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA (OBV)

Considérant que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) désire accompagner les municipalités et les MRC vers une gestion intégrée des ressources en eau;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais d'adhésion à l'Organisme de Bassin Versant de la Yamaska (OBV Yamaska) pour l'année 2023 au montant de 50 \$.

ADOPTÉE

2022-12-13

5.13 ADHÉSION 2023-2024 – QUÉBEC MUNICIPAL

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- D'autoriser les frais de renouvellement du service internet 2023-2024 auprès de Québec municipal au montant de 310 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

2022-12-14

5.14 MRC DE DRUMMOND – DEMARCHE POUR MISE EN PLACE D'UNE OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF ET TRANSPORT ADAPTE

ATTENDU QUE la MRC de Drummond étudie présentement un projet afin de mettre en place, sur la portion rurale de son territoire, une offre de service de transport collectif et adapté permettant de répondre aux besoins de mobilité des citoyens du territoire ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond souhaite connaître l'orientation du conseil concernant la démarche pour la mise en place d'une offre de transport collectif et de transport adapté sur le territoire rural ;



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- que le conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure informe la MRC de Drummond qu'il est en accord avec la démarche de la MRC de Drummond visant la mise en place d'une offre de transport collectif et de transport adapté sur la portion rurale du territoire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

2022-12-15

5.15 APPUI À LA VILLE DE VICTORIAVILLE AUX JEUX DU QUÉBEC 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Victoriaville a déposé sa candidature afin d'être hôte des Jeux du Québec – Hiver 2026;

CONSIDÉRANT QUE toute la région bénéficiera des Jeux si Victoriaville est la ville choisie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes en infrastructures sportives sont assez importantes lors de la tenue des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec sont un événement rassembleur et que notre volonté est la même que la Ville de Victoriaville, c'est-à-dire faire rayonner notre belle région;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une occasion incontournable pour faire vivre à notre jeunesse une expérience sportive et sociale exceptionnelle;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- d'accorder l'appui à la candidature de la Ville de Victoriaville aux Jeux du Québec 2026.

ADOPTÉE

2022-12-16

5.16 ACHAT CHROMEBOOK- CONSEIL SANS PAPIER

Considérant que le Conseil avait déjà envisagé la volonté de devenir Conseil sans papier en 2022 avec la résolution # 2021-10-05;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- De procéder à l'achat de huit (8) ChromeBook (HP X360 - Celeron N4020 - 4GO ram - 128GB eMMC) auprès de Performance informatique Microtech pour un montant approximatif de 4 000 \$ avant taxes;
- de payer cette dépense via le budget 2022, tel que prévu.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2022-12-17

5.17 DEMANDE AU MAMH POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC UN ORGANISME FÉDÉRAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bonaventure a soumis une demande d'aide financière relativement à une contribution à Fondations communautaires du Canada dans le cadre du programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour le projet Municipalité branchée sur une reprise en santé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bonaventure souhaite conclure une entente de contribution d'un montant de 250 000 \$ avec Fondations communautaires du Canada pour la réalisation de ce projet;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure approuve le projet d'accord de contribution avec Fondations communautaires du Canada dans le cadre du programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour la réalisation du projet portant le # suivant 2--0000008043;

QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

QUE M. Guy Lavoie, maire et/ou Jessy Grenier, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer cet accord.

ADOPTÉE

2022-12-18

5.18 ADHÉSION 2023 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Considérant que l'avis d'adhésion annuelle 2023 de la FQM (Fédération québécoise des municipalités du Québec) doit être renouvelée;

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais d'adhésion de la Fédération québécoise des municipalités du Québec pour l'année 2023 au montant de 1678,42 \$ avec taxes.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-12-19

6.1 NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR SÉCURITÉ INCENDIE (DSI)

*Les conseillers suivant se retirent pour cause de conflits d'intérêts :
Gilles Forcier, Guy Lavoie et Samuel St-Pierre*

Suite au départ Monsieur Sylvain Bellerose comme directeur du service incendie, les pompiers ont « élu » le nouveau directeur au service de sécurité incendie dont le nom a été proposé au conseil municipal ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure procède à la nomination de M. Stephan Lavoie au poste de directeur du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Bonaventure :
- d'autoriser les frais d'inscription pour l'adhésion à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (ACSIQ) pour l'année 2023.

ADOPTÉE

2022-12-20

6.2 FORMATION PREMIERS SECOURS – POMPIERS VOLONTAIRES

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais de 1 100 \$ taxes incluses pour la formation « Premiers secours et Anaphylaxie-secouristes » donné par Société de sauvetage de Montréal le 19 novembre auprès de 11 de nos pompiers volontaires.

ADOPTÉE

2022-12-21

6.3 AUTORISATION, RECONNAISSANCE DE VÉHICULE D'URGENCE

Considérant que M. Éric Fredette, pompier volontaire se déplace directement sur le site d'intervention lors des appels d'urgences;

Considérant l'adoption de la loi sur le corridor de sécurité sur la route lorsqu'il y a un véhicule d'urgence avec les gyrophares en fonction;

Considérant que la municipalité couvre les routes numérotées nécessitant une bonne identification;

Considérant que l'utilisation des gyrophares augmentera la visibilité et la sécurité des intervenants et des personnes impliquées;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser M. Éric Fredette, pompier volontaire à installer un gyrophare sur son véhicule personnel aux conditions suivantes :
- qu'une preuve d'assurance sera fournie à la municipalité toutes les années;
- que l'inspection du véhicule et une copie du rapport doivent être fournies à la municipalité toutes les années;
- que M. Fredette respecte les lois en vigueur et fournit les preuves de conformités nécessaires;
- qu'il maintient son véhicule conforme aux standards de la SAAQ.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2022-12-22

6.4 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIE ANNÉE 10 (2022) / APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- DE PROCÉDER à l'adoption du Rapport annuel An 10 des activités en matière de sécurité incendie 2022.
- DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 10 des activités en matière de sécurité incendie 2022 de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

2022-12-23

7.1 CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 20 juillet 2021 (ci-après l'« Entente »);



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 21 octobre 2022 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;
- QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;
- QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :
 - Remplacement de 4 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 39,96 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
 - Remplacement de 3 porte-fusibles simples sur fût municipal (incluant les fusibles), au montant de 158,91 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

- 6 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 299,52 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 3 983,68 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs juniors), au montant de 530,25 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires 3-7 ans), au montant de 166,50 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires 7-11 ans), au montant de 127,00 \$;
- QUE Madame Jessy Grenier, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'elle soit autorisée à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;
- QUE le conseil est autorisé à déboursier une somme de 24 614.70 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;
- QUE la dépense visée par la présente résolution soit prévue au budget 2023.

ADOPTÉE

2022-12-24

7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE

Considérant qu'il est dans les projections du Conseil d'installer des bornes de recharges pour voiture électrique ;

Considérant que ce programme de subvention s'adresse aux municipalités du Québec et vise à aider celles-ci à améliorer l'offre de recharge dans les quartiers densément peuplés, au cœur de la ville et près des parcs et des sites touristiques ;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- la Municipalité de Saint-Bonaventure autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge;
- que madame Jessy Grenier, directrice générale, soit autorisée à signer la demande d'aide financière ainsi que tout document ou entente relativement à la réalisation dudit projet.

ADOPTÉE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2022-12-25

9.1 DEMANDE DE M. SIMON TRAVERSY À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION D'UNE LISIÈRE DE TERRAIN DE FERME GUYROJOY (2008) INC

CONSIDÉRANT que la propriété du demandeur est localisé dans la zone agricole A-09 au plan de zonage de la municipalité de Saint-Bonaventure;

CONSIDÉRANT que la demande nécessite une demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour une aliénation;

CONSIDÉRANT que la lisière de terrain que le demandeur souhaite acquérir sur le lot 5 018 509 est adjacente à sa propriété portant le numéro 5 019 524;

CONSIDÉRANT qu'une partie de l'installation septique desservant la résidence du demandeur est implanté sur la lisière de lot convoité;

CONSIDÉRANT qu'avant la rénovation cadastrale, le demandeur a toujours entretenu et considéré cette lisière comme faisant partie de sa propriété;

CONSIDÉRANT que la superficie totale concerné par l'acquisition est établie à 0.076 hectare;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au Règlement de zonage #297-2018 de la municipalité de Saint-Bonaventure;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- que le Conseil de la Municipalité de St-Bonaventure appui la demande de M. Simon Traversy à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour le projet d'aliénation.

ADOPTÉE

10. LOISIRS

2022-12-26

10.1 AUTORISATION ACHAT JEU À RESSORT - PARC LALIME

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat d'un jeu à ressort pour le remplacement d'un jeu brisé auprès de la compagnie Goélan au montant de maximum de 1 873,44 \$ incluant frais de livraison et les taxes.

ADOPTÉE

2022-12-27

10.2 DON AU COMITÉ D'ENTRAIDE – LA GUIGNOLÉE 2022

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 500 \$ à la Guignolée (Comité d'entraide St-Bonaventure) afin de distribuer sous forme de bons d'achat pour 2022 aux familles démunies.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2022-12-28

10.3 AIDE FINANCIÈRE COMITÉ DES LOISIRS –NOËL DES ENFANTS 2022

Considérant que le Comité des Loisirs sollicite l'appui financier de la municipalité pour l'organisation l'activité de Noël des enfants de Saint-Bonaventure et de Saint-Pie-de-Guire qui sera célébré d'une façon différente des années antérieures, mais tout aussi originale;

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement:

- de verser la somme de 2 500 \$ au Comité des Loisirs de Saint-Bonaventure à titre de contribution de la Municipalité dans le cadre de la Fête de Noël des enfants 2022, tel que budgété.

ADOPTÉE

2022-12-29

10.4 AIDE FINANCIÈRE AU FEST-HIVER 2023

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- de verser un montant de 700 \$ au COLOC de St-Bonaventure à titre d'aide financière pour la tenue du Fest-Hiver 2023 qui aura lieu le 27 et 28 janvier 2023.

ADOPTÉE

2022-12-30

10.5 PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL 2023 - COMITÉ B.G.P.

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement:

- de verser la somme de 150 \$ au Comité B.G.P. pour une publicité double dans le feuillet paroissial pour l'année 2023.

ADOPTÉE

11. VARIA

11.1 DÉPÔT D'UN RÉSUMÉ DES DOSSIERS

ADMINISTRATION :

- ****Diapo**** Inauguration 23 novembre de la Bibliothèque municipale Desjardins
- Comité d'entraide de St-Bonaventure et St-Pie-de-Guire vous invite à faire un don en argent à l'occasion de la guignolée / informez-vous au bureau municipal pour plus d'informations.
- ****Photos**** Notre Parc Lalime termine sa saison d'automne métamorphosé

Une subvention de 25 000 \$ provenant du Fonds de Ruralité de la MRC Drummond a été obtenue au mois de juin 2021. La Municipalité devant investir un montant égal, c'est donc un projet de 50 000 \$ qui est en branle depuis 2021, étant constitué des travaux suivants :

- Le remplacement du sable sur le terrain de balle;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

- L'amélioration de la sécurité du panneau électrique pour l'éclairage du terrain de balle et du parc;
- Le remplacement des abris des joueurs et le déplacement de ceux-ci d'un angle plus favorable pour la visibilité des joueurs;
- L'ajout de clôture;
- L'amélioration de l'abri du parc (finaliser toiture en tôle – ajout et changement d'éclairage sous l'abri – finition intérieure et extérieure de même teinte que le Chalet Fafard)

VOIRIE : N/A

LOISIRS :

- Fête de Noël 17 décembre de 10 h 00 à 16 h: Programmation à venir
- ****Photo****Nouvelle présidente par intérim des Loisirs - Mme Isabelle Leclair – Merci pour les 3 années à occuper le poste de Président par intérim pour M. Sylvain Boulianne qui a souhaité mentionner son intention de passer le flambeau lors de la dernière rencontre des Loisirs.
- Période d'inscription pour les activités session hiver (détails sous peu)
- Soirée de danse country avec M. Champagne (professeur) 9 décembre de 18h à 23h30.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

20 h 15 à 20 h 27.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 20 h 28.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, D.g. et greffière-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Lavoie, Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a (ou aura) les crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de cette séance.

Jessy Grenier, greffière-trésorière

2022-12-31